

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bucey-en-Othe
SEANCE DU 16 JUIN 2020

Date de la convocation : 10 juin 2020

Date d'affichage : 20 juin 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : CLAEREBOU Rolande, COCHET Gérard, CONVERT Delphine, DESCHAMPS Marie-Thérèse, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, DUCOVAT Delphine, MANIERE Isabelle, PROVENCE Gérard, VALTON Laura, VICQUERY Aurélio

Secrétaire : Madame DUCOVAT Delphine

La séance est ouverte.

2020/12 - Demande de subvention pour les travaux d'éclairage au stade

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Pour rappel, la demande de subvention concerne le remplacement des spots qui éclairent le terrain de foot. L'accès en haut des mâts requiert la location d'une nacelle.

Le SDEA a transmis 4 devis reprenant plusieurs solutions.

Les devis de réhabilitation ou de remplacement sont équivalents.

La solution retenue est le remplacement complet des 2 mâts pour un montant de 25 200 € TTC.

Les subventions possibles sont :

- 40 % du SDEA
- 30 % de DETR sur les 60% restant
- 20 % de fonds de concours de TCM sur les 60% restant
- 10 % du Conseil Départemental sur les 60% restant

La Fédération ne versera pas de subvention car le terrain n'est pas aux normes, il n'est pas assez long.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité les demandes de subventions à établir pour les travaux d'éclairage du stade.

2020/13 - Demande de subvention pour l'étude préalable aux travaux de l'église

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude préalable pour la réalisation des travaux de rénovation de la façade extérieure, mais aussi de l'assainissement et la consolidation de la voûte et des contreforts de l'église doit être réalisée.

Lors du conseil municipal du 30 août 2019, l'Architecte Mathieu BATY avait été retenu pour un devis de 8 360,00 euros HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De charger Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département et de la Région et un dossier D.E.T.R. auprès des services de la Préfecture.
- D'adopter le plan de financement suivant :

• Montant prévisionnel H.T.	8 360,00 €
• Subvention de la région - (40%)	3 344,00 €
• Subvention du département - (5%)	418,00 €
• Dossier D.E.T.R. - (30%)	2 508,00 €
• Autofinancement T.T.C.	3 762,00 €
• Montant prévisionnel T.T.C.	10 032,00 €

- De prévoir l'enveloppe budgétaire relative à ce projet dans le budget primitif 2020.

2020/14 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

La Direction Générale des Finances Publiques demande que 12 membres titulaires et 12 membres suppléants soient désignés par le conseil municipal afin que la Commission Communale des Impôts Directe soit mise en place. La DGFIP nommera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi ces personnes désignées. Le Maire et les adjoints se sont réunis afin de proposer une liste non exhaustive des personnes pouvant être désignées.

Les 12 titulaires proposés sont : Sylvie BREITNER – Noémie LEDINS - Fabienne COCHET – Brigitte MATHEY – Eliane NOURRISSON – Denise PIDANSAT – Martine GUYON - Aurélio VICQUERY – Frédéric PAILLE – Bernard SOUCHON – Éric CONVERT – Jean-Luc LE BLIGUET.

Les 12 suppléants proposés sont : Claude MARMIER – Amélie MAGNANI – Marie-Laure GENET – Marie-Joséphine LEBAILLIF – Sophie SIMONNET – Nathalie POUSSY – Françoise DESCAMPS - Alain HENRY – Jean DOUINE – Xavier GATOUILLET – Jean- Patrick PAQUET – Jean-François VILLANNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve à l'unanimité la liste des personnes proposées en tant que titulaires et suppléantes à la commission des impôts directs.

2020/15- Désignation des membres du comité consultatif en actions sociales

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

La commission doit être composée de 4 membres du conseil municipal et 4 habitants de Bucey. Le Maire en est le Président.

Il est rappelé que la commission intervient dans : le choix des colis aux anciens, le repas des aînés, la veille des personnes isolées, les familles en détresse, etc...

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2018, il convient de créer un comité consultatif en actions sociales, composé de membres du conseil municipal et d'administrés. Monsieur le Maire précise que le Président doit obligatoirement être un élu. Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte la constitution d'un Comité Consultatif en Actions Sociales composé de :
 - Président : Monsieur Pascal DESROUSSEAUX,
 - Membres élus du conseil municipal : Marie-Christine DESROUSSEAUX - Marie-Thérèse DESCHAMPS – Isabelle MANIERE - Aurélio VICQUERY.

- Membres habitant la commune : Claude MARMIER – Réjane MILLET – Martine GUYON – Françoise SALBREUX.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Discussion sur les horaires à respecter concernant les nuisances sonores

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Les horaires à respecter quant aux nuisances sonores sont ceux arrêtés par le Préfet pour le département de l'Aube. Ils sont en ligne sur le site de la commune :

- En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche et les jours fériés : toutes les nuisances sonores sont interdites.

Le Maire propose que ces horaires restent inchangés mais que soient rappelés dans l'édito les horaires à respecter, l'interdiction de brûlage et le montant des amendes encourues pour non-respect des nuisances. Pour les nuisances sonores, l'amende est de 68 € et pour les feux, l'amende est de 450 €.

Questions diverses

Précisions concernant les déplacements des élus.

- Tous les déplacements de plus de 10 km font l'objet d'une note de frais.
- Pour le remboursement, l'élu devra fournir un RIB et la copie de la carte grise de son véhicule.
- La commune a souscrit une assurance tous risques et sans franchise pour les véhicules immatriculés servant aux déplacements communaux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,